

Nous nous retournons maintenant et nous disons au Grand-Tronc: "Nous vous donnerons 22 millions et vous nous donnerez une hypothèque pour cette somme." Nous hypothéquons seulement notre propriété, et pour obtenir cette hypothèque il en coûtera au pays 22 millions de plus.

M. CAHILL: Le ministre a dit que le prêt avait été garanti par la compagnie du Grand-Tronc, de sorte qu'il a absolument la même garantie aujourd'hui qu'il aura après avoir avancé ces 22 millions. Il aura une hypothèque sur sa propre propriété pour lui venir en aide. Je propose, monsieur le président, que le crédit n° 126 soit réduit de 22 millions. Ce crédit indique simplement que l'argent sera remis à la compagnie-mère et que le Gouvernement devra se le faire rembourser par elle. Il est plus sûr dans le Trésor que dans les mains de la compagnie-mère avec sir Joseph Flavelle à sa tête.

L'hon. M. REID: L'honorable député ne comprend pas bien la situation. Nous avons la garantie du Grand-Tronc-Pacifique et en plus nous avons la garantie du Grand-Tronc. Je ne pense pas pouvoir expliquer l'affaire plus complètement que je l'ai déjà fait.

M. VIEN: En 1910 et 1911, quand les prêts ont été faits au Grand-Tronc-Pacifique par le Grand-Tronc au Gouvernement, le Grand-Tronc a-t-il donné une garantie au Gouvernement?

L'hon. M. REID: Seulement la garantie sur les obligations.

M. VIEN: Le Grand-Tronc proprement dit les a-t-il garanties? Cette garantie donne-t-elle au Gouvernement pour sa réclamation un rang qui le met dans une situation privilégiée à l'égard des obligations émises par le Grand-Tronc postérieurement à cette date?

L'hon. M. REID: Pas du tout; nous avons l'endossement de la compagnie purement et simplement pour ce qu'il valait à cette époque.

M. VIEN: Cela revient à dire que nous avons prêté de fortes sommes au Grand-Tronc-Pacifique sur des valeurs émises par cette compagnie et portant l'endossement du Grand-Tronc tandis qu'aujourd'hui nous acceptons les obligations du réseau du Grand-Tronc proprement dit.

L'hon. M. REID: Une hypothèque sur le réseau du Grand-Tronc.

[M. Cannon.]

M. VIEN: C'est une obligation garantie par un acte fiduciaire relatif à une hypothèque. Voici la situation: La compagnie du Grand-Tronc reçoit \$22,000,000, et elle doit \$22,000,000 au Gouvernement. Est-ce une simple affaire de comptabilité?

L'hon. M. REID: C'est tout; il n'y a pas d'argent d'échangé. Nous disons à la compagnie de chemin de fer du Grand-Tronc: "Donnez-nous une hypothèque sur votre réseau en règlement de votre garantie; puis quand vous aurez apposé votre signature au bas de l'acte hypothécaire, et qu'il aura été dûment enregistré, nous porterons cette somme au crédit du Grand-Tronc-Pacifique et la dette sera éteinte.

M. CANNON: Pourquoi est-il nécessaire de faire adopter ce crédit?

L'hon. M. REID: Nous sommes obligés de le faire, afin de rembourser l'hypothèque qui grève le chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique.

M. CANNON: Le réseau du Grand-Tronc appartient à l'Etat. Nous avons adopté cette année une loi pour donner à l'Etat la propriété absolue du chemin de fer; de plus, le Gouvernement a nommé un nouveau conseil d'administration. Je le répète, le choix du nouveau président, sir Joseph Flavelle, est très malheureux.

M. CASGRAIN: C'est le pire choix que le Gouvernement pouvait faire.

M. CANNON: Le vice-président est l'ancien président du Grand-Tronc, M. Kelly. Or, s'il est un administrateur compétent, il aurait dû sortir le Grand-Tronc de l'ornière. D'autre part, s'il n'a pas les aptitudes d'un bon administrateur, on n'aurait jamais dû l'appeler à faire partie du nouveau conseil de direction. M. Mitchell, l'expert financier de la compagnie du Nord-Canadien, fait aussi partie de la nouvelle administration. Les œuvres qu'il a accomplies au service du Nord-Canadien ne le recommandent guère pour faire partie du conseil d'administration du Grand-Tronc. Quoiqu'il en soit, le Grand-Tronc est la propriété du pays; je ne vois pas la raison pour laquelle le Gouvernement demande à la Chambre de voter une somme de \$22,000,000 et de grever le réseau de l'Etat d'une hypothèque. Pourquoi le Gouvernement obtiendrait-il d'une compagnie qui est à nous une hypothèque, qui, au dire du ministre lui-même, n'a pas la moindre valeur, puisqu'elle vient en dernier lieu, surtout lorsque nous savons que le Grand-Tronc est impuissant à faire face à ses obligations. S'il s'agit simplement d'une ques-